

## Aides financières

### → Les PAP : Plan d'Action Personnalisé de la CARSAT

#### LE PAP : UNE AIDE DESTINÉE AUX PERSONNES CLASSEES EN GIR 5 ET 6

Les Groupes Iso Ressources (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie, donc de dépendance. Ils sont au nombre de 6 et sont évalués grâce à la grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso Ressources). Plus le GIR est élevé moins la dépendance est importante.

(GIR6 : autonome, GIR1 : dépendant).

C'est le plus souvent au médecin qu'il revient de remplir cette grille.

#### - A qui s'adresse-t-il ?

Aux personnes : ayant au moins 55 ans, retraités titulaires d'une pension vieillesse de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

#### - Que propose t-il?

Le PAP propose à ses bénéficiaires un « panier de services » dans plusieurs domaines d'intervention : aide à domicile, courses, portage de repas, téléalarme, club, ateliers prévention santé; travaux...

#### - Comment effectuer la demande?

Pour bénéficier d'un PAP, il est nécessaire de compléter un dossier. Celui-ci est disponible entre autres au CLIC et dans votre Mairie. Une fois la demande effectuée, si elle est acceptée par la CARSAT, un évaluateur formé réalise au domicile du demandeur une évaluation globale des besoins.

#### - Quelle durée?

L'accord de prise en charge est donné pour une durée minimale de 2 mois et pour une durée maximale de 12 mois selon la situation.

Une ou des demandes de renouvellement peuvent être accordées.

#### - Quel est le montant du PAP?

Le montant total du PAP varie en fonction des besoins du bénéficiaire, il est plafonné à 3000 € par an toutes participations et dispositifs confondus. **Une participation du retraité est demandée** en fonction de ses ressources, elle est comprise entre 10 et 73 %, le solde étant à la charge de la CARSAT.

**NB : Cette aide n'est pas récupérable sur la succession.**